

FAFCEA Secteur Services et Fabrication

12-14 rue Beffroy - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél. 01.41.43.15.30/ Fax 01.41.43.15.63

PROCEDURE DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Public concerné :

- Artisans chef d'entreprise inscrit au Répertoire des Métiers,
- Conjoint collaborateurs ou Associés,
- Auxiliaires familiaux.

Dont le code NAF/APE relève du secteur Services et Fabrication.

Conditions :

Le dossier de prise en charge complet doit nous être retourné avant le début de Formation.

Demande Individuelle (DI)

AVANT LE STAGE

1. Demande de dossier de prise en charge*

2. Retour du dossier complet 15 jours avant :

- **Formulaire** de Demande de Prise en Charge
- **Programme** pédagogique détaillé
- **Devis** des coûts pédagogiques de la Formation
- **L'extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (DI) justifiant du NAF Services et Fabrication**
- La notification du numéro de déclaration d'activité du Formateur (n° à 11 chiffres)
- **Notification de refus du Conseil de la Formation** pour les stages transverses
- **Pour les auxiliaires familiaux :** justificatif d'affiliation à la caisse de retraite auprès du RSI

APRES LE STAGE

Dans un délai maximum de **3 mois après le stage** transmettre au FAFCEA en **un seul envoi** :

- **Copie certifiée conforme de la Facture acquittée** tamponnée et signée par l'organisme de formation
- **Attestation de présence** avec le nombre d'heures effectuées (signée par le Formateur et le Stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire.
- **Demande de remboursement des frais annexes** accompagnée des justificatifs originaux

* Le dossier peut être demandé au FAFCEA ou éventuellement donné par une organisation professionnelle le cas échéant.

Le formulaire de Demande de Prise en Charge :

- **①**, **②**, **④**, **⑤** et **⑧** (encadrement en gras) doivent obligatoirement être remplis.
- **③** Conseil à l'entreprise : A ne remplir que si vous avez bénéficié d'un conseil par une Organisation Professionnelle en terme de formation.
- **⑥** Exemple : Participation stagiaire, Conseil Régional, Fonds Social Européen (FSE), Engagement de Développement de l'Emploi et de Compétences (EDEC)
- **⑦** Ce cadre est à remplir si l'organisme de formation est subrogé par le FAFCEA. L'organisme de formation transmettra les pièces justificatives au FAFCEA en lieu et place de l'entreprise. La subrogation permet à l'entreprise d'éviter l'avance du financement des coûts pédagogiques. L'organisme de formation facturera directement au FAFCEA.

Critères de prise en charge – Exercice 2010 : (validés par le Conseil d'Administration du 26 Novembre 2009)

FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site
Stages Techniques	150 h	40 €	Non
Stages Professionnels			
▪ qualité	84 h	35 €	Non
▪ reprise - transmission d'entreprise / Gestion et Management spécifique / VAE	35 h	35 €	Non
Stages transversaux			
Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente			
▪ gestion et management (non spécifiques métiers)	21 h	20 €	Non
▪ bureautique, internet, messagerie	21 h	20 €	Non
▪ logiciels de gestion d'entreprise	21 h	20 €	Non
▪ culture générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non
Stages spécifiques au forfait			
Prise en charge forfaitaire			
▪ permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum		
▪ Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
▪ Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et qualifiantes			
Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			

FRAIS ANNEXES* (sur justificatifs originaux)	
Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.
Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation